

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°117-2023	SECURITE – POLICE <u>Enlèvement, gardiennage et restitution des véhicules</u> ▪ <i>Convention de partenariat avec le garage « PLUCHON AUTOMOBILES »</i>
--------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Budget principal de la Commune ;

CONSIDERANT le projet de convention présenté par le garage « PLUCHON AUTOMOBILES » ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes les mesures relatives à la circulation et au stationnement ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ACCEPTÉ** les termes de la convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules sur la Commune de Clisson, telle qu'annexée qui précise les obligations de chacune des parties, avec le garage « PLUCHON AUTOMOBILES ».
- Article 2. **PRÉCISE** que les frais sont établis par arrêté interministériel.
- Article 3. **AJOUTÉ** que la Ville supportera les frais d'enlèvement de tout véhicule destiné à la destruction fixés à 185,47 € TTC.
- Article 4. **INDIQUE** que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature, renouvelable tacitement pour une période totale de 4 ans.
- Article 5. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Service 'Police municipale', Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 6. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 13 novembre 2023

Par délégation du Conseil Municipal,
Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture
le 16/11/2023

Affichée
le 22/11/2023



[Handwritten signature in blue ink]